



Montant sur bon de commande d'une caravanne erroné

Par **doudou54**, le **29/07/2016** à **19:29**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande le 23/07/16 pour une caravanne neuve suite à la reprise de mon camping car. La différence étant en ma faveur, je ne peux à priori pas annuler cette commande considérée comme achat comptant. Par contre le vendeur en chiffrant le bon a fait une erreur de 600 euros en ma faveur. puis je de ce fait, exiger la somme inscrite sur ce bon de commande signé par les 2 parties?

Merci de votre réponse.